

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

A Verser au Cpte n° 18276/40
B.C.R. Kigali.

Fr. 22.952

L'ordonnateur-trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 300.005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de (en toutes lettres) vingt deux mille neuf cent
vingt deux mille neuf cent
vingt deux mille neuf cent

Bénéficiaire et motif de la consignation : NYIRABARETA Matias
M. R. K. B. R. K. 1928. L'abancé
par M. pas de compte à la B.R.

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 1

(Biffer les mentions inutiles)

A

Kigali, le 9/10/1988
L'ordonnateur-trésorier du Rwanda

Apurement unique du 21/10/1988
(Cachet d'ordonnancement, ou références
comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurement partiels : voir au verso

libéré par le Admin

Mod. 34-C. 23 A-B2-1252


I.N.R. 1375 - 1000
Fr. le 10/10/1988.

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

A Vener au epst m° 18276/40
B.C.R Kigali

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation
à l'article 300.00 \$ des fonds de tiers du budget pour ordre,
la somme de (en toutes lettres) **Sept cent mille francs cent cinquante francs huit cent**.

Bénéficiaire **M. M. pas de nom à la fin.**
M pour
pour

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert
clôture
Bordereau de régularisation 1.
Comptable de
(Biffer les mentions inutiles)
A

No 2048 10/mai/1988

du

9/août/1988 le

L'ordonnateur-Trésorier du Rwanda
Apurement unique : **2145 du 22/11/88**
(Cachez d'ordonnancement, ou références
comptables avec acquit du bénéficiaire)

libéré par G. Atwika
Off. le 10/10/1988.

Docteur NYIRABAREJA Anastasie

Kigali, le 08/11/1988

Centre Hospitalier de Kigali

B.P. 655 KIGALI.-



Objet: débloquer mon traitement
du mois d'octobre 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
à la Banque Nationale du Rwanda
KIGALI.-

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

J'ai l'honneur de solliciter auprès
de votre haute autorité l'octroi de mon traitement d'octobre 88.

En effet, Monsieur l'ordonnateur-trésorier, mon traitement a été viré par erreur à la Banque de Kigali au lieu d'être orienté à la Banque Commerciale du Rwanda compte n° 18276/40 que j'avais communiqué au service des Traitements (Minifope).

La Banque de Kigali a viré mon traitement à la BNR: C.F.R. Avis de crédit BNR du 24.10.88.

D.O de l'O.T.R. SVT op N° 1904 du 25/10/88.

Espérant une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,
l'expression de mon profond respect.

Docteur NYIRABAREJA Anastasie